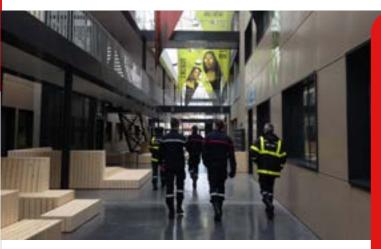


COMMENT PRÉPARER LES VISITES DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DANS UN ERP ? - INC15

(Type de bâtiments concernés : Tout type d'ERP)

Les exploitants d'établissements recevant du public doivent se soumettre aux passages des Commissions de sécurité à l'ouverture de l'établissement, en cours d'exploitation ou de manière inopinée. Ces visites permettent de s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont respectées afin d'accueillir du public en sécurité.



PROGRAMME

Le contexte réglementaire

- La hiérarchie des textes
- Le classement des ERP
- La déclaration de travaux en ERP
- La réalisation de travaux en site occupé
- Les manifestations exceptionnelles
- Les sanctions administratives et pénales

La Commission de sécurité

- Les différentes visites
- Le rôle de la Commission de sécurité
- La composition des Commissions de sécurité
- La périodicité des visites
- Les différents avis de la Commission

La préparation de la visite

- Le registre de sécurité
- Les différents acteurs et leur mission
- Le contrôle et la maintenance des installations techniques et de sécurité
- Le suivi des travaux et des visites antérieures
- L'évacuation des personnes en situation de handicap
- La formation du personnel
- Les consignes et l'affichage de sécurité
- La Commission de sécurité « à blanc »
- Les erreurs à éviter



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les obligations du chef d'établissement
- Assurer la tenue et le suivi du registre de sécurité
- Préparer le passage de la Commission de sécurité
- Accompagner la visite de la Commission de sécurité
- Assurer le suivi de l'avis de la Commission de sécurité



PUBLIC CONCERNÉ

Les chefs d'établissements Les responsables sécurité Les responsables techniques Les gestionnaires



DURÉE

1 journée de formation

Le déroulement d'une visite

- Les acteurs de l'établissement
- L'accueil de la Commission
- La présentation de l'établissement
- Le contrôle documentaire
- La visite des locaux
- Les essais des moyens de secours
- La délibération
- Les motifs d'un avis défavorable

Le suivi d'une visite

- La transmission de l'avis
- L'exploitation du procès-verbal
- Le suivi des prescriptions
- La planification des mesures correctives
- La gestion d'un avis défavorable

À SAVOIR



Pour tout renseignements contactez le **04 86 80 19 60** ou par e-mail à **formations@batisafe.fr**

Votre interlocutrice formations dédiée

Clémence CARRAZ

Référente administrative, pédagogique et accessibilité PSH

Délai d'accès à la formation



Prérequis: Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à nos formations.

Moyens humains	Moyens techniques	Évaluation
Fort d'une expérience de terrain nos formateurs sont confrontés aux différents aspects techniques et réglementaires dans leur projet, ce qui permet de transmettre leur savoir acquis au cours de ceci. Votre référente administrative est l'interlocuteur unique pour une gestion et un suivi optimum de vos dossiers.	Cours interactif en vidéo projection, documentation adaptée au niveau à partir de la réglementation en vigueur, études de cas issues de situations réelles avec ou non le matériel spécifique, matériels de travail collaboratif, locaux fonctionnels et un espace de pause.	Un QCM pour évaluer les connaissances des stagiaires sur le sujet sera remis avant et après la formation afin de mesurer l'évolution des compétences acquises au cours de la session.

Toutes nos formations inter-entreprise sont accessibles aux personnes en situation de handicap (pour les formations à Lyon et Paris, nous louons des salles accessibles aux PSH). Concernant les formations intra-entreprise, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de ses salariés en situation de handicap.



Nos tarifs

À distance				
Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)		
Inter	1 jour	590 € HT		
Inter	2 jours	950 € HT		
Intra	sur demande			

Présentiel				
Intra/Inter	Durée (jour)	Tarif (€ HT)		
Inter	1 jour	750 € HT		
Inter	2 jours	1100 € HT		
Inter	3 jours	1 650 € HT		
Intra	sur demande			